

COMPTE RENDU

**4^{ème} GT SI DGA
du 14 juin 2018**

CREATION DU SERVICE DES SYSTEMES NUMERIQUES DE L'ARMEMENT (S2NA)

M. Mercier DGA/SMQ/CM (chargé de mission) a présidé le 4^{ème} GT SI DGA. Il était accompagné de Mme Vanhulst (chargée de mission adjointe), M. Pleska (DGA/DS/SDRH) et de M. Moraillon (DGA/SMQ/SDRH), M Gardin (DGA/DT/SDSP), M. Fausther (DGA/DRH/SDP/DS), M. Chabassiere DRH/AD.

Philippe Cézard représente l'UNSA Défense à cette réunion.

Lors de ce quatrième GT, M. Mercier DGA/SMQ/CM chargé de la conduite du projet de création du S2NA, nous a présenté l'organisation RH du S2NA.

Le S2NA sera composé de six sous-directions :

- sous-direction ingénierie (75 personnes environ),
- sous-direction exploitation (180 personnes environ),
- sous-direction stratégie numérique (40 personnes environ),
- sous-direction sécurité des systèmes numériques (20 personnes pour l'instant),
- sous-direction affaires (20 personnes environ),
- sous-direction administration gestion (20 personnes environ).

Les sous-directeurs sont pratiquement tous désignés, ainsi que M. Mercier qui assurera le poste de directeur du S2NA avec Mme Vanhulst comme Adjoint Fonctionnement et Transformation.

Le S2NA, s'orientera vers une organisation par centre, contrairement au CTSI qui avait une organisation par région. Avec des centres dispersés géographiquement, l'urgence des dépannages se fera malgré tout si besoin avec un soutien régional de proximité.

Les arbitrages en fonction des urgences des centres, seront réalisés avec l'adjoint désigné pour le centre concerné. En effet, chaque centre dimensionnant disposera d'un adjoint

S2NA localement qui participera au CODIR. Le traitement de ces demandes n'est pas encore vraiment formalisé, mais on s'oriente vers des tickets, comme dans un contrat de service.

L'écart entre la cible d'effectif total RH du S2NA (355 « ETP » Equivalents Temps Plein) et les 260 personnels susceptibles d'intégrer de fait le S2NA (CTSI, SDSI, CATOD) est de 95 personnes. Ces personnes seront en priorité des mutations locales entre l'IST, ou d'autres services, et le S2NA. Le plan PAR est bien sûr activé, avec des Antennes Locales de Mobilité Reclassement (AMR) et des Commissions Locales de Restructuration (CLR).

Les fiches de postes, vont être rédigées, avec pour objectif une présentation détaillée du périmètre de travail aux personnes intéressées, avec le niveau de primes associées pour les personnels fonctionnaires.

Seuls les fonctionnaires pourront bénéficier d'éventuels tickets de mobilité, les contractuels et les ouvriers n'auront pas de mesures particulières d'accompagnement à la mobilité en plus du PAR.

L'avancement des agents qui intégreront le S2NA sera appuyé par l'administration, mais nous savons très bien qu'il ne pourra pas être garanti car il n'y aura pas de postes supplémentaires à l'avancement.

L'arrêté concernant la création du S2NA sera présenté et surement validé lors de la réunion CTR DGA du 10 juillet. Le S2NA sera ainsi l'interlocuteur unique des organismes extérieurs comme la DIRISI, pour le domaine du numérique.

La création du S2NA et sa « montée en puissance » seront réalisées en plusieurs phases, ceci afin de ne pas dégrader le service actuel et de permettre la fin de l'identification précise des prestations IST qui basculeront dans ce nouveau service. La 1^{ère} phase sera mise en œuvre au 1^{er} septembre 2018.

A la question « en quoi le S2NA se différencie de la DIRISI ? », M. Mercier insiste sur le fait que l'ingénierie système, l'intelligence artificielle, l'aspect numérique, et la sécurité de l'information sont des domaines qui ne sont pas pris en compte par la DIRISI.

Tous les agents seront rattachés en gestion RH au CMG Toulon. M. Mercier doit rencontrer le directeur pour intégrer au mieux le personnel du S2NA. Nous supposons que le CMG de Toulon dispose des effectifs nécessaires pour absorber la gestion d'environ 150 personnes supplémentaires.

De nombreuses zones d'ombre

Le S2NA est lancé, la partie administrative sera probablement au rendez-vous, avec quand même quelques questions concernant les fiches de poste et les niveaux de groupes RIFSEEP pour les fonctionnaires. L'UNSA Défense suivra ces aspects avec attention. Nous invitons le personnel à prendre connaissance de la fiche de poste qui lui sera proposée avant de donner son accord pour rejoindre le S2NA.



Est-ce que le S2NA remplira la tâche, est ce qu'il absorbera au mieux les nouvelles technologies tout en continuant à faire fonctionner convenablement tout ce qui existe ? Nous serons vigilants, n'hésitez pas à nous signaler les dysfonctionnements que vous aurez constatés.

L'intégration sur volontariat, et l'activation du plan PAR en privilégiant les mutations locales, sont pour l'UNSA un gage de satisfaction qui vise à protéger au mieux les agents.

Cette restructuration était-elle nécessaire ? Sera-t-elle efficace, novatrice ? Il est très difficile d'y répondre tant les contours sont flous, sans avoir aucune idée des finances qui vont être engagées.

CONCLUSION

L'UNSA Défense note que la prise de réflexion sur cette création du S2NA a quand même été plus approfondie que ce qui avait été proposé au départ. Néanmoins ce changement ne nous rassure pas pleinement et depuis le début, nous sommes perplexes sur le bien-fondé de cette démarche.

Chaque agent y verra peut-être une opportunité en fonction du ticket mobilité ou du plan PAR, à condition que les fiches de poste soient assez claires pour identifier le futur travail à réaliser.

Encore une organisation verticalisée, avec une direction, des sous-directions, du personnel loin de l'échelon central, tout en essayant d'adopter une politique nationale.

Des zones d'ombre sur les contrats de sous-traitance persistent, ainsi que sur la frontière du « qui fait quoi ? ».

L'effet de bord sur les domaines techniques de la DT a été peu abordé, mais seront à surveiller aussi.

L'UNSA Défense restera vigilante sur le fonctionnement du S2NA ainsi que sur le fonctionnement de l'informatique à la DT.

Vous avez des questions, merci de les transmettre :

*Philippe CEZARD
philippe.cezard@intradef.gouv.fr*

